

**Mission Locale**  
Picardie Maritime

# Appel à proposition

**Désignation d'un Commissaire aux Comptes  
Responsable de la certification des comptes**

**Mission Locale de la Picardie Maritime**

82 rue Saint Gilles 80100 ABBEVILLE

Tél : 03 22 20 14 14

[mlpm@mlpm.org](mailto:mlpm@mlpm.org)

# 1 Contexte

## **Les Missions Locales**

Les missions locales poursuivent trois finalités en faveur des jeunes de moins de vingt-six ans : l'accès à l'emploi, la formation et la qualification, l'insertion sociale. L'accompagnement des jeunes est le cœur de métier des missions locales. Elles repèrent sur leurs territoires les difficultés que rencontrent les jeunes ainsi que les solutions (dispositifs, prestations, partenaires) mobilisables pour y répondre.

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, elles organisent leurs actions pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas, en fonction des besoins de chacun. Cette prise en charge globale permet aux missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les divers programmes nationaux, régionaux, locaux en prenant en compte la situation de chaque territoire. En permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des droits, elles jouent un rôle majeur dans la lutte contre les exclusions professionnelles et sociales des jeunes.

Les Missions Locales ont pour fonction d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire en construisant avec eux un parcours personnalisé vers l'emploi. Afin de répondre aux besoins de ce public, elles développent des actions spécifiques couvrant les thématiques telles que l'emploi, l'orientation professionnelle et la formation, la santé, le logement, la culture, les loisirs, la citoyenneté.

Un objectif prioritaire : l'emploi. Les Missions Locales apportent à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins et ses difficultés, des réponses individualisées : élaboration d'un projet professionnel, construction d'un parcours qualifiant, détermination de la formation la plus adaptée, accompagnement à la recherche d'emploi, lien avec les entreprises, préparation aux entretiens d'embauche...

Parce que les solutions d'emploi ne sont pertinentes et efficaces que si le jeune surmonte ses difficultés, consolide sa situation, les Missions Locales diagnostiquent ses besoins et construisent des réponses multiples : santé, logement, accès à la culture, aux loisirs, au sport...

Les interventions s'inscrivent dans tous ces domaines et fédèrent les initiatives locales, les volontés et les moyens : travail en synergie avec l'Etat, les collectivités locales, les acteurs économiques et sociaux implantés au niveau local. Ce large partenariat vise à construire des complémentarités pour renforcer l'efficacité des réponses aux besoins des jeunes et mettre en cohérence les politiques d'emploi et d'insertion proposées par la commune, le département, la Région, et l'Etat.

## **La Mission Locale Picardie Maritime (MLPM)**

Créée le 1<sup>er</sup> mai 2000 sous statut associatif loi 1901, la Mission Locale de la Picardie Maritime assure une mission de service public pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et locales, et fait donc partie du Service Public de l'Emploi.

L'objet de la Mission Locale est d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire en construisant avec eux un parcours personnalisé vers l'emploi. L'objectif de la structure est de permettre à tous ces jeunes de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur inclusion sociale et professionnelle.

Présente sur l'ensemble du territoire de la Picardie Maritime, la MLPM exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion sociale et professionnelle. Elle apporte ainsi un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté, à la culture.

La Mission Locale organise son action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, elle repère sur son territoire les difficultés rencontrées par le public ainsi que les solutions mobilisables (dispositifs, prestations, partenaires) pour y répondre.

La MLPM apporte ainsi son concours à l'évolution de l'offre de services pour l'insertion sociale et professionnelle à partir du travail d'analyse de la demande et des besoins des jeunes et de sa fonction d'accompagnement des parcours d'insertion.

Avec le souci permanent d'accompagner efficacement les jeunes de notre territoire, la MLPM s'est largement impliquée dans la mise en œuvre de projets innovants, elle a développé un réseau de partenaires, renforcé son champ de compétences, participé à des projets passionnants et initié des actions spécifiques concourant à l'insertion professionnelle des jeunes mobilisant largement le Fonds Social Européen.

### **Spécificités organisationnelles**

Dans un souci de mise en cohérence territoriale des acteurs de l'emploi et de la formation, la Mission Locale de la Picardie Maritime assume depuis le 14 mai 2012, le pilotage de l'offre de service de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Elle assure également le portage juridique du PLIE de la Picardie Maritime dont le cadre d'intervention pour la nouvelle programmation FSE+ est en cours de discussion avec le Département de la Somme et le territoire.

La Mission Locale de la Picardie Maritime met en place des actions et sollicite pour ces actions les aides et les subventions nécessaires au déploiement de ces activités. Par ailleurs, la Mission Locale de la Picardie Maritime développe ou participe depuis plusieurs années déjà des actions mobilisant des fonds européens au niveau régional, national et transnational (FSE, Interreg Iva).

### **Spécificités comptables**

D'une manière générale la MLPM applique le cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 8 avril 1999.

Elle met en place des outils de comptabilité analytique permettant d'assurer le suivi financier propre à l'activité du PLIE.

Elle met en place des outils de comptabilité analytique permettant d'assurer le suivi financier propre à l'activité de la MEF dans le cadre de son dialogue de gestion annuel avec les autorités de tutelle.

L'exercice comptable est calculé sur l'année civile. Les comptes sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Un partenariat actif est établi depuis plusieurs années avec le Cabinet KPMG pour l'établissement des paies, la tenue de la comptabilité et l'expertise comptable.

## **2 Description de la prestation attendue**

La présente consultation a pour objet la nomination d'un commissaire aux comptes pour la période de contrôle des comptes des exercices comptables 2023-2028.

La MLPM procédera à la nomination du commissaire aux comptes lors de sa prochaine Assemblée Générale prévue le 7 juin 2023.

### ***Mission du commissaire aux comptes***

Conformément aux règles de la profession le titulaire assurera les missions suivantes :

- expression d'une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels et consolidés
- la vérification de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations financières
- la prévention des difficultés de l'entreprise dans le cas de la procédure d'alerte
- la révélation au Procureur de la République des faits délictueux dont il a eu connaissance
- l'émission d'attestations.
- la participation à la Commission d'apurement des comptes et à l'Assemblée Générale

Il pourra se faire communiquer sur place toutes les pièces qu'il estimera utiles, notamment livres, documents comptables et registres des procès-verbaux des Conseils d'Administration, Bureau et des Assemblées Générales.

### ***Le rapport sur les comptes annuels***

Le titulaire établira le rapport sur les comptes annuels de la Mission Locale de la Picardie Maritime. Les comptes annuels sont présentés lors de l'Assemblée Générale, généralement au mois de juin. Préalablement, ils sont examinés et finalisés par une Commission d'apurement des comptes.

### ***Le calendrier d'intervention***

Le prestataire présentera son calendrier détaillé d'intervention.

### ***Caractéristiques et profil du prestataire***

Les prestations demandées par la Mission Locale de la Picardie Maritime nécessitent des compétences techniques et un savoir-faire particulièrement développés dans le domaine du commissariat aux comptes.

Le prestataire devra à cet égard assurer l'accompagnement et le contrôle interne de la Mission Locale de la Picardie Maritime dans l'évolution de ses systèmes comptables en cas de modification des normes ou de la législation, pour laquelle notre établissement ne dispose pas des connaissances adaptées.

La spécificité opérationnelle de la MLPM articulant les offres de services du PLIE et de la MEF, ainsi que la gestion de fonds publics (État, Conseil Régional, Conseil Départemental...) et européens (Fonds Social Européen, FEDER...) exigent une disponibilité et une réactivité continues du prestataire.

La proximité géographique du prestataire est un élément d'appréciation important de la proposition.

### ***Durée du marché et planning de réalisation***

Le marché est conclu pour une durée de 6 ans et prendra fin avec l'adoption des comptes 2028 par la Mission Locale de la Picardie Maritime.

L'exécution du marché débutera à sa date de notification consécutive à l'Assemblée Générale.

### ***Prix***

Le prix du marché est annuel et forfaitaire. Il est révisable. Les prix TTC sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation, ainsi que tous les frais afférents à la prestation.

Ils comprennent également la certification de certains dossiers exigés par les financeurs (FSE, État, Conseil Régional...) dans le cadre d'opérations spécifiques subventionnées (bilans d'exécution, tableaux de remontées de dépenses, factures acquittées...).

Les prix sont révisés une fois par an suivant l'évolution de l'indice.

### ***Mode de règlement***

Le paiement est effectué par la Mission Locale de la Picardie Maritime par virement sur compte bancaire du titulaire ou par chèque bancaire. Les sommes dues sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

### ***Confidentialité***

Le prestataire est tenu contractuellement au secret professionnel sur toutes les informations (techniques, financières ou organisationnelles) auxquelles il aurait accès dans le cadre de l'exécution de sa mission.

Le titulaire s'engage à faire respecter ces dispositions par ses personnels, préposés et éventuels sous-traitants.

Le titulaire, reconnaissant par avance que toute divulgation léserait gravement les intérêts de la Mission Locale de la Picardie Maritime, s'engage à ce que les informations, documents et savoir-faire, transmis par ce dernier, ne puissent être utilisés, ni publiés, ni communiqués, par quelque moyen, sous quelque forme et quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Mission Locale de la Picardie Maritime.

La méconnaissance de cette prescription obligerait le titulaire à en couvrir les entières conséquences.

En outre, le titulaire sera tenu de conserver un caractère confidentiel à toute idée, tout concept, tout savoir-faire, ou toute technique, relatifs à l'activité de la Mission Locale de la Picardie Maritime, qui lui seront communiqués d'une manière directe ou indirecte. Le titulaire assurera donc la protection de toute information et tout document qui lui auront été confiés, avec autant de soins que s'il s'agissait de données confidentielles relatives à ses propres affaires.

Cette clause de secret continuera de lier le titulaire pendant une période de trois (3) ans à compter du terme du présent marché, quelle qu'en soit la cause, sous réserve que les informations en question ne soient préalablement tombées dans le domaine public du fait de la Mission Locale de la Picardie Maritime ou d'un tiers.

### ***Assurances***

Avant tout commencement d'exécution, le prestataire doit justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil, ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné à l'occasion ou du fait de l'exécution des prestations objets de la présente mission.

Il doit également être à jour de ses obligations fiscales et sociales et ne pas avoir subi de condamnations pénales.

## **3 Conditions**

Les pièces constitutives de la proposition attendue sont les suivantes :

- un mémoire technique détaillé mentionnant les moyens techniques et humains mis en œuvre pour assurer la mission
- une proposition financière détaillée
- le présent cahier des charges daté et signé
- un calendrier d'intervention

Le présent cahier des charges est disponible en téléchargement sur le site [www.mlpm.org](http://www.mlpm.org)

#### **4 Sélection et jugement des offres**

Toute offre incomplète ou hors délai sera écartée.

Les offres seront classées de la meilleure à la moins bonne selon trois critères :

- La qualité de la prestation proposée (40%)
- Le prix (40%)
- Les délais de mise en place (20%)

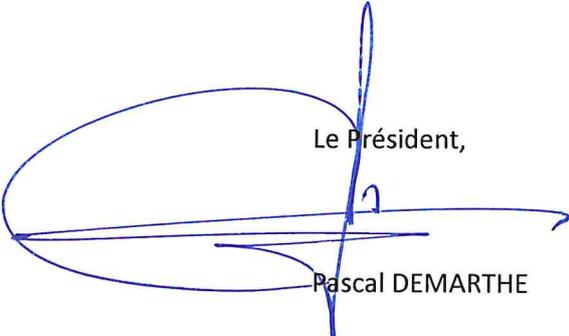
#### **5 Modalités d'envoi des propositions**

Les offres sont à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : [mlpm@mlpm.org](mailto:mlpm@mlpm.org) à l'attention de Monsieur Wojciech KONDRAT, Directeur Général ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mission Locale Picardie Maritime  
Direction Générale  
82, rue Saint Gilles  
80100 ABBEVILLE

La date limite de dépôt des propositions est fixée au **2 juin 2023 minuit**.

Fait à Abbeville, le 9 mai 2023

Le Président,  
  
Pascal DEMARTHE